

les. J'invite tout intéressé qui lira ou entendra ces mots à transmettre immédiatement à la Commission du blé ses idées sur la réforme du contingentement. Je signale également au ministre qu'il importe de faire connaître les nouveaux règlements du contingentement avant les semences du printemps car ils pourraient influer sensiblement sur la rationalisation de la production. Le ministre est sans doute à étudier les méthodes les plus efficaces de transport, d'entreposage et de commercialisation de nos céréales. J'ai bon espoir qu'on fera le nécessaire sans trop tarder pour tirer le meilleur profit possible de toutes ces installations. Cela m'étonnerait qu'une telle étude ne révélât pas la nécessité d'augmenter les installations d'entreposage sur la côte ouest et peut-être outre-mer. Elle pourrait bien révéler la nécessité d'accroître le nombre des terminus intérieurs qui pourraient sécher nos céréales au besoin, les nettoyer, les mélanger et les préparer à être chargées directement dans les navires océaniques par nos camions de ferme. Un nombre suffisant d'installations du genre à des points stratégiques pourraient à la longue remplacer notre réseau actuel d'élevateurs, qui, sauf certaines exceptions, est demeuré relativement inchangé depuis que la plupart des agriculteurs utilisent des camions.

Quant aux paiements pour l'entreposage sur les fermes, je n'ai jamais été convaincu que les fermiers seraient avantagés s'ils se payaient eux-mêmes par l'entremise de la Commission du blé pour entreposer leur propre blé dans leurs propres fermes. Je ne changerai pas d'avis tant que les chances de livraison seront raisonnablement équitables. D'un autre côté, des innovations récentes comme le système de zones pour recueillir et transporter le blé peuvent contribuer à maintenir l'inéquité en ce qui a trait aux privilèges de livraison. Si c'était le cas—nous devrions le savoir d'ici le 31 juillet prochain—on pourrait prendre des mesures afin de payer les fermiers pour leur production autorisée de blé, moyennant une petite retenue, pendant qu'il reste à la ferme. De plus, les fermiers qui n'ont pas la permission de livrer leur quota normal devraient toucher une somme raisonnable pour entreposer ce blé jusqu'à ce qu'il soit accepté.

On est fort tenté de se lancer dans des digressions sur bien d'autres problèmes agricoles, notamment sur les nombreux changements souhaitables et nécessaires du contingentement, l'élargissement des débouchés, l'étude du marché et les conseils sur la production, un régime de deux prix plus réaliste, le paiement final à attendre au printemps et la nécessité pour la Commission du blé d'avoir des comptes distincts pour le blé dur et le blé de panification. Ensuite, il y a la

carence de liquidités, la réforme de la Commission du blé, l'Arrangement international sur les céréales et un nouveau système de classification.

J'espère persuader le gouvernement—et j'en ai déjà parlé à des députés ministériels—de modifier la loi sur la Commission canadienne du blé, s'il y a lieu, en vue d'assurer une comptabilité distincte pour le blé dur et pour les autres types de blé afin qu'au moins les producteurs de blé dur reçoivent le printemps prochain un paiement final sur leurs livraisons de 1968-1969.

Monsieur l'Orateur, je pourrais parler de toutes ces choses, mais je voudrais rester dans le cadre de la motion soumise à la Chambre. Avant de conclure, je voudrais toutefois devancer des réflexions susceptibles d'être faites plus tard, et qui rappelleraient les propos tenus le 18 novembre, au cours d'un débat analogue, par le député de Timiskaming (M. Peters). Celui-ci avait déclaré, en fait, que si j'avais le courage de mes convictions, je devrais voter contre le gouvernement. Ma position est tout à fait claire. Elle se rattache à quelque chose que vient justement de dire le représentant de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Southam). J'ai été élu sur une liste libérale et, s'il plaît à Dieu, je resterai un libéral, tout au moins jusqu'aux prochaines élections. Cela ne signifie pas, cependant, que je doive garder le silence si je n'approuve pas les initiatives ou le manque d'initiatives du gouvernement. J'ai dit à mes électeurs, et je le pense toujours, que je pouvais faire plus pour eux comme membre du parti au pouvoir. Il me semble que j'ai accompli un peu plus de choses que si j'avais été dans l'opposition.

Je crois aussi que le parti libéral, même avec ses imperfections reconnues, continuera à gouverner ce pays dans les années qui viennent. Si je pensais pouvoir accomplir un meilleur travail dans les rangs de l'opposition je me joindrais à eux. Je crois aussi que les partis de l'opposition devront rester dans l'opposition pour de longues années à venir et je pourrais prévoir une carrière bien longue et bien vide. J'allègue que les deux petits partis de l'opposition n'ont aucun espoir de prendre un jour les rênes du gouvernement. L'opposition officielle est si divisée et si chaotique que je ne peux imaginer un revirement de fortune en leur faveur avant bien longtemps.

Je crois que j'ai été élu parce que mes électeurs voulaient avoir un représentant du côté gouvernemental. Je continuerai d'exprimer ma pensée à la Chambre sur les problèmes qui touchent mes électeurs, même si mon opinion diffère de celle du gouvernement. Le parti libéral est assez large pour tolérer et même encourager les différences d'opinion sur divers sujets dans ses propres rangs. Je conti-